

# Orange et Le Puy

Autor(en): **Blanchet, Adrien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **19 (1914)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172764>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

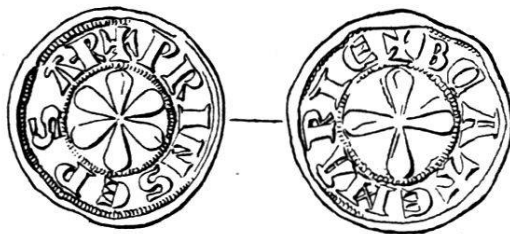
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ORANGE ET LE PUY

On sait que parmi les monnaies frappées par les princes d'Orange, il en existe au moins deux variétés qui sont au type du Puy. Bien qu'elles aient été publiées, je me permettrai d'en donner une courte description, afin de rendre mon texte plus clair.

C'est d'abord une pièce d'argent pesant 1<sup>er</sup>,42, autrefois dans la collection Jules Charvet et entrée ensuite dans le Cabinet de la ville de Marseille.



1<sup>o</sup> ✠ PRINSEPS ORAN · Rose à six pétales.

℞. ✠ BEATE MARIE Croix formée par quatre pétales.

*Catal. de la vente Charvet, 1883, n° 442, pl. I; E. Caron, Monnaies féodales françaises, 1882 et s., p. 242, n° 414, pl. XVIII, 1.*

2<sup>o</sup> ✠ AVRAC. Rose à six pétales.

℞. Un petit cornet AVRAC. Croix formée de quatre pétales.

Billon, 0<sup>gr</sup>,60.

G. Vallier, dans la *Rev. num. belge*, 1875, p. 68 à 70, pl. I, 1; E. Caron, *op. cit.*, p. 243, pl. XVIII, 2.

En publiant cette dernière pièce, Gustave Vallier constatait simplement que c'était une imitation de la monnaie du Puy. On connaît, en effet, diverses pièces, attribuées aux évêques de cette ville, et dont plusieurs sont de métal plus ou moins bas et d'un poids variable, avec des légendes plus ou moins complètes<sup>1</sup>; mais toutes présentent la même forme de croix et la même rosace que la pièce de billon, décrite plus haut. Quant à la pièce d'argent, frappée à Orange, elle a un prototype absolument exact dans un denier portant **BEATE MÆRIE** autour d'une croix formée de quatre pétales et dont le revers représente une rose à six pétales, entourée du mot **PODIENSIS**<sup>2</sup>.

Assurément, les princes d'Orange ont émis des imitations de plusieurs monnaies des pays voisins de leurs fiefs, par exemple de Lyon et de Besançon. On n'est pas trop surpris que la monnaie du Puy ait subi le même sort, puisque le type en fut aussi copié à Gap<sup>3</sup>; mais on peut s'étonner davantage que les princes d'Orange aient imité une monnaie en conservant le titre de la pièce originale. Je ne dis pas qu'il ne pouvait y avoir aucun intérêt à émettre des imitations de bon aloi; mais on s'accordera à reconnaître que le profit eût été bien supérieur si les seigneurs d'Orange n'avaient fait que des contrefaçons de billon.

Je me sers des termes de *copie*, *imitation* et *contrefaçon*; mais je ne prétends pas que les pièces d'Orange aient réellement été émises dans un but de lucre<sup>4</sup>. Les

<sup>1</sup> F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. I<sup>er</sup>, pp. 340 à 342.

<sup>2</sup> B. Fillon, *Études numism.*, 1896, p. 81, fig., F. Poey d'Avant, *op. cit.*, p. 341, n° 2233, pl. XLIX, 3; argent, 1 gr. 71.

<sup>3</sup> F. Poey d'Avant, *op. cit.*, t. III, p. 23 et 24, pl. CIV, 17 et 20, argent et billon. On peut se poser la question suivante : Les pièces de Gap sont-elles des imitations directes de celles du Puy, ou sont-elles seulement des contrefaçons des copies émises à Orange ?

<sup>4</sup> Je remarque que dans les trois séries du Puy, d'Orange et de Gap, il y a une pièce d'argent d'une bonne fabrique et des pièces de billon, irrégulières. Il faudrait faire une étude sérieuse de toutes ces monnaies et rechercher si certaines pièces de billon ne seraient pas des divisions de celles d'argent. Ceci paraît certain pour la série du Puy, puisque des spécimens portent le nom de *pougeoise*, *Poies del Puei* (Cf. A. Blanchet, *Études de numismatique*, t. I<sup>er</sup>, 1892, p. 318).

princes d'Orange n'eurent-ils pas une raison particulière de monnayer à un type qui, en somme, n'était pas un type normal pour la vallée du Rhône?

Peut-être n'est-il pas inutile de dire ici quelques mots du pèlerinage de Notre-Dame du Puy.

En 1051, le pape Léon IX, à l'occasion du voyage à Rome d'Étienne, évêque du Puy, reconnaissait la très grande célébrité de la Vierge « in hac ecclesia Aniciensi, « quæ et Vellavensis seu Podium sanctæ Mariæ dicitur ». Pour rappeler l'origine de ce sanctuaire, il suffira de rapporter la phrase de la relation ancienne de Pierre Odin, parlant de la « moult notable et dévote religieuse « de Ceyssac, qui alla au Puy d'Anis, sur la pierre où « elle dormit et fut guérie<sup>1</sup> ».

Cette renommée ne fit que croître; le pape Urbain III vint en pèlerinage au Puy; son exemple fut suivi par Gélase II et par Calixte II, lorsqu'il eut été couronné à Vienne en Dauphiné. Innocent II et Alexandre III, en 1162, vinrent aussi invoquer la Vierge du Puy<sup>2</sup>.

L'affluence des pèlerins, venus de toutes parts, fut même évidemment l'origine des fêtes, réunions savantes et concours poétiques, qui étaient d'abord consacrés à la glorification de la Vierge<sup>3</sup>. Les jeux littéraires, devenus si célèbres, qu'on en trouve une citation dans une œuvre florentine de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, se répandirent sur divers points de la France, sous le nom de « puis d'amour ».

Puisque le pèlerinage du Puy était fort célèbre, est-il impossible d'admettre que des fidèles aient consacré des autels et même des chapelles à la Vierge du Puy, dans des villes déjà éloignées de son véritable sanctuaire? Ce

<sup>1</sup> *Mém. et procès-verb. de la Soc. agric. et scient. de la Haute-Loire*, t. V, 1<sup>er</sup> p<sup>o</sup>, 1886-1887, pp. XVII et 15.

<sup>2</sup> *La Cathédrale du Puy, histoire et archéologie* (par G. Bonnefoy?). Le Puy, 1897, p. 25.

<sup>3</sup> Cf. Gaston Paris, dans le *Journal des Savants*, 1888, p. 667.

n'est peut-être pas conforme à ce que nous savons de l'histoire des pèlerinages <sup>1</sup>, mais cette hypothèse semble trouver une confirmation dans l'existence d'une matrice de sceau du XIV<sup>e</sup> siècle, dont voici la figure et la description :

S · BEATE · MARIÆ · DE · PODIO · AVRASIAE



Monument à deux étages. En haut, la Vierge de face, nimbée, assise et tenant l'enfant Jésus nimbé. A droite de la Vierge, un vase d'où sort une tige terminée par deux lis. Dans le compartiment inférieur, une abbesse à mi-corps, de face, tenant devant elle un livre dans sa main droite et une crosse de sa main gauche; à sa droite, une tige portant trois lis.

Bronze; forme « ogivale » ou en navette. Musée de Dijon, n° 1468.

Récemment, un érudit, décrivant cette matrice de sceau, lui a consacré le commentaire suivant :

<sup>1</sup> Pour honorer la Vierge ou un saint, dans les localités éloignées de leur sanctuaire ordinaire, on créait plutôt des confréries. Ainsi, en 1461, Limoges, victime d'une peste meurtrière, institua une confrérie en l'honneur de N. D. du Puy. Il y en avait une aussi à Amiens. (Cf. Francisque Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, *Notre-Dame du Puy*, 1860, p. 187.) Généralement les confréries célébraient leurs fêtes religieuses dans une chapelle particulière, située dans une église portant un vocable différent.

« Une abbesse est figurée sur ce sceau qui semble par  
« là appartenir à une abbaye. La légende, d'autre part,  
« indiquerait que cette abbaye aurait été placée sous le  
« vocable de Notre-Dame-du-Puy ou du Puy-Notre-Dame,  
« dont le sanctuaire était célèbre. *Aurasica* est généra-  
« lement la traduction d'Orange, mais si la cathédrale  
« de cette ville était dédiée à Notre-Dame-du-Puy, on  
« ne voit pas pourquoi une abbesse aurait été mise sur  
« ce sceau dont l'attribution reste douteuse »<sup>1</sup>.

Que la forme **AVRASIQA** désigne Orange, on n'en saurait douter, puisque nous la trouvons exactement semblable sur des monnaies anonymes d'Orange (*Principes Aurasice*) du XIII<sup>e</sup> siècle et sur celles de Bertrand III, Raimond III ou IV (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>).

Quant à la cathédrale d'Orange, reconstruite en 1126, sous Guillaume des Baux, et consacrée en 1208, elle était dédiée à Notre-Dame de Nazareth<sup>3</sup>. Au lieu de supposer un changement, peu vraisemblable, dans cette dédicace, il est plus logique d'admettre l'hypothèse que j'exposais plus haut. Dans le cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Orange a pu posséder un couvent dont les religieuses étaient chargées de veiller sur un sanctuaire de la Vierge du Puy. C'est, je crois, la meilleure explication qu'on puisse proposer pour le sceau, qui est authentique et dont la lecture est certaine.

Ceci admis, on entrevoit immédiatement que la question des monnaies d'Orange au type du Puy devient plus complexe et aussi plus intéressante encore qu'auparavant.

En effet, si nous trouvons un établissement religieux, consacré à Notre-Dame du Puy, dans la ville d'Orange et, si, d'autre part, nous avons des monnaies au type de celles du Puy, avec le vocable *Beate Marie*, ne pouvons-

<sup>1</sup> Auguste Coulon. *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, 1912, p. 288, n° 1591.

<sup>2</sup> F. Poey d'Avant, *op. cit.*, t. II, pp. 388 à 395.

<sup>3</sup> J. Bastet, *Notice histor. et archéologique sur Orange*, 1840, p. 90.

nous penser que ces pièces ont été émises précisément en vertu d'une concession monétaire, accordée par un prince d'Orange à un établissement religieux qu'il avait lui-même fondé en l'honneur de la Vierge du Puy?

On objectera que l'une des pièces porte le titre de *Prinseps*, qui semble donner un caractère laïque à la monnaie; mais l'autre pièce ne porte pas ce titre; et, d'ailleurs, la mention anonyme des princes d'Orange peut ne figurer sur la pièce d'argent que pour rappeler l'origine de la concession, comme dans les derniers temps de l'époque carolingienne. On pourrait peut-être dire aussi que cette concession à un monastère est plutôt singulière pour le XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il faut sans doute placer les monnaies qui retiennent notre attention. L'objection ne serait pas décisive, car c'est à la même époque que des documents précisent les droits monétaires de l'abbaye de Déols et du prieuré de Souvigny. C'est en 1248 que le vicomte Pons V vendit au chapitre de la cathédrale du Puy les droits qu'il avait sur la monnaie, et le XIII<sup>e</sup> siècle est la période florissante du monnayage de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

Certes, une large part d'incertitude est encore inséparable de l'explication proposée; mais on reconnaîtra du moins que le rapprochement des monnaies et du sceau redonne une singulière vitalité à la question des monnaies d'Orange au type du Puy.

Adrien BLANCHET.

---